

M AINTENANT UNE D ÉMOCRATIE R ÉELLE

JOURNAL DES INDIGNÉS ST ÉTIENNE & 42

N°2 - NOVEMBRE 2011

EDITO

Qu'est ce qui fait que des gens se rassemblent depuis fin mai et au moins deux fois par semaine sur la place de l'Hôtel-de-Ville ? Autrement dit qu'est ce qui plaît tant à ceux qui s'appellent maintenant les indignés ? Le plaisir de se lancer dans un projet imaginé et partagé avec d'autres ? Le droit de s'exprimer que l'on soit savant ou débutant ?? L'aventure humaine ? La découverte de l'autre et de soi-même ?? La liberté d'être soi-même sans étiquette ? La joie d'inventer, de créer de nouvelles formes d'actions, de débats... finalement de démocratie ??? Le goût d'apprendre ? L'aide qu'on y reçoit ou qu'on y donne ?



Oui c'est toute cette formidable expérience humaine, cette chaleur humaine, cette solidarité qui fait aussi les indignés et que nous vous invitons à partager.

ROLE ET FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLÉES

Les assemblées du 15-M (composées d'indignés) ont une cohérence partout dans le monde ; toutefois chacune d'elles est souveraine dans ses décisions.

Les principes qui animent le mouvement sont à la base des règles de fonctionnement des assemblées. Il s'agit de donner sa place à chaque être humain pour construire une société réellement démocratique, la méthode d'action pour le changement est la non-violence.

(Adopté en assemblée)

ASSEMBLÉES POPULAIRES DES INDIGNÉS TOUS LES MARDIS ET VENDREDIS 18H - 20H

Contacts sur Facebook : « Les Indignés Stéphanois » et « SaintEtienneRDM »

Forum : <http://les-indignes-stephanois.forcinfo.com/forum/>

Email : 15m.loire@gmail.com

Téléphone : 06.01.80.53.11

FUNCTIONNEMENT GENERAL DES ASSEMBLEES

Les assemblées sont ouvertes à toutes personnes qui en acceptent les règles de fonctionnement.

Chacun s'y exprime à titre personnel et n'y fait aucune promotion d'un parti politique ou d'une organisation syndicale.

La réunion se fait en cercle de parole et le plus souvent sur la place publique (sauf météo contraignante).

Elles sont un lieu d'expérimentation de la démocratie directe et réelle.

L'attitude de base y est le respect de l'autre et l'écoute.

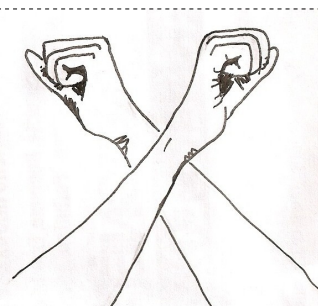
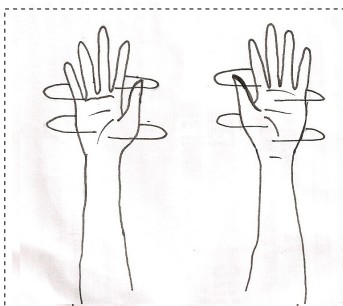
En début de réunion sont désignés un modérateur, un rapporteur et une personne (ou deux) chargée de l'accueil des nouveaux (assemblée ouverte). Ces fonctions doivent être si possible exercées par tous les membres à tour de rôle.

(Adopté en assemblée)

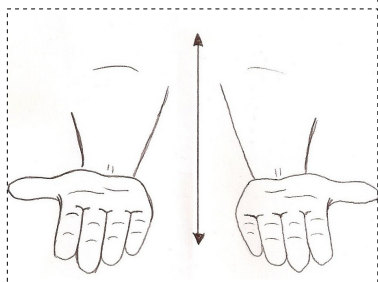
CODE GESTUEL

Un code gestuel et visuel propre à ces assemblées et visant à faciliter la communication a été inventé par les différentes assemblées. Il permet de s'exprimer sans bruit.

Code correspondant à l'approbation (remplace sans bruit l'applaudissement).

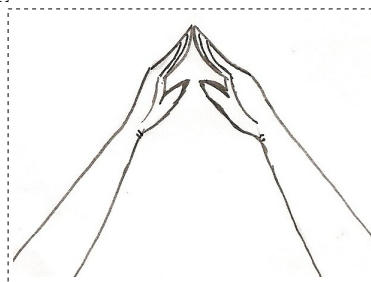


Code correspondant à la désapprobation forte, voir à l'opposition.

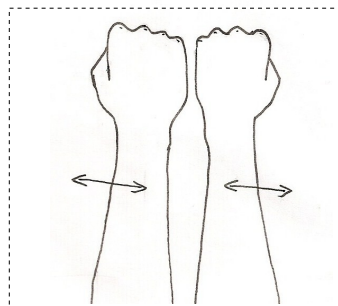
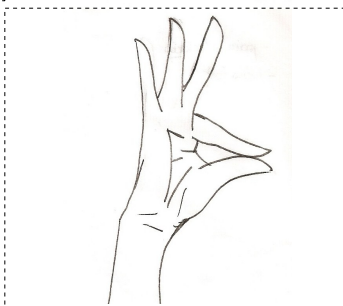


Code pour demander à celui qui parle de hausser la voix.

Code pour demander le respect de la parole, il y a trop de bruit, des gens qui parlent en même temps.



Code pour demander une traduction ou une explication.



Code pour exprimer qu'une remarque est déplacée, insultante.

(Adopté en assemblée)

AGENDA

Mardi 8 novembre à 19h : débat LA DETTE PUBLIQUE : POURQUOI? COMMENT?

au country bar Time Well Wasted (66, Rue Francis Baulier, St Etienne)

ROLE DU MODERATEUR

En début d'assemblée on demande et on choisit un modérateur parmi les volontaires.

Celui-ci régule les débats en notant les tours de parole et en la distribuant, il autorise ou stoppe le tac au tac, il synthétise les points de vue. Si besoin un ou des modérateurs suppléants seront demandés (c'est aussi une manière de se familiariser progressivement avec ce rôle). Ils pourront aider le modérateur qui prend les tours de parole, dans la facilitation des débats.

(Adopté en assemblée)

ROLE DU RAPPORTEUR

En début d'assemblée on demande et on choisit un rapporteur parmi les volontaires.

Il prend en note et le plus possible tout ce qui est dit dans l'assemblée. Il rédige le compte rendu et le diffuse.

(Adopté en assemblée)

ROLE DES PERSONNES CHARGÉES DE L'ACCUEIL

En début d'assemblée on demande et on choisit une personne pour l'accueil ainsi qu'un suppléant parmi les volontaires. La personne chargée de l'accueil va au devant des nouveaux arrivants qui approchent l'assemblée pour leur donner une information sur le mouvement et leur expliquer les bases de l'assemblée. Après cela il peut les inviter à venir s'exprimer dans l'assemblée.

(Adopté en assemblée)

MODALITES DE DECISION EN ASSEMBLEE

Les assemblées recherchent les décisions par consensus (accord tacite d'une majorité de personnes sur certaines questions), ce qui implique que les différents points de vue soient respectés. La plupart du temps, plusieurs points de vue peuvent être mis en place (ex : une version d'un tract n'exclut pas une autre version pour ceux qui la préfèrent, la décision d'une action qui, par sondage, s'avère majoritaire n'exclut pas la mise en place de l'autre action minoritaire).

En cas de besoin absolu, un vote peut aussi être effectué.

Il est préférable que lorsqu'une personne, même une seule, est totalement opposée à une décision, le thème soit rediscuté afin d'essayer d'obtenir le consentement de tous les membres de l'assemblée. Une personne peut aussi préciser que son vote exprime son opinion mais n'est pas bloquant (« je ne suis pas en accord mais je ne m'oppose pas au point de bloquer la décision »).

Au cas extrême où une décision serait urgente à prendre, un vote pourra être valide s'il rassemble la majorité absolue des présents.

Il est à souligner que ce type de fonctionnement n'est possible que pour des personnes actives et clairement motivées par les objectifs du mouvement et qui acceptent une remise en question du fonctionnement peu démocratique habituel dans nos sociétés.

(En discussion à l'assemblée)

AGENDA

**Vendredi 11 novembre à 11h11 : SOUTIEN # OCCUPY WALL STREET - 11.11.11 11 H 11 St Etienne
Atelier sur les alternatives au système financier actuel**

FONCTION ET ROLE DES COMMISSIONS

Des commissions thématiques (Action, Communication, Démocratie...) se constituent pour faire avancer le travail de l'assemblée. Ces commissions sont ouvertes à tous les indignés et elles possèdent un moyen de contact facile pour cela.

Les commissions se réunissent hors du temps de l'assemblée, les participants effectuent un travail de fond qu'ils proposent ensuite à l'assemblée pour discussion et validation.

Les participants aux commissions devraient s'efforcer de tenir compte de l'ensemble des avis qui ont pu s'exprimer chez les indignés et ne sont en aucun cas membres d'une commission pour y faire valoir à tout prix leur avis personnel. C'est un travail pour l'ensemble de la communauté, qui demande une attitude de respect des positions de chacun et la volonté de faire émerger la position la plus partagée.

(Non discuté par l'assemblée)

EXPRESSIONS LIBRES

LE CRI DES INDIGNÉS

Être formaté à n'en plus désespérer
Jusqu'à même en accepter l'idée

Commence dès lors l'illusion
Celle d'un savoir au goût d'inachevé
Sans trop y croire on finit par s'y fier
Pour ne pas dire "l'honorer"

Esclave de son être
Esclave du paraître
Aveugle devant la raison
Muet devant la déraison

D'une servitude ecclésiastique
Impossible d'en réchapper
Le piège se referme
Comme des crocs acérées

Debout ou à genoux
Avec ou sans
Une corde au cou
On avance sans aucuns bruits

Mais quand sonne le glas
D'un asservissement passé
Et que s'éveille enfin la volonté
Du fin fond l'obscurité
On peut entendre résonner

Le cri des indignés

Frédéric Chysclain

ASSEMBLÉES POPULAIRES DES INDIGNÉS TOUS LES MARDIS ET VENDREDIS 18H - 20H

Contacts sur Facebook : « Les Indignés Stéphanois » et « SaintEtienneRDM »

Forum : <http://les-indignes-stephanois.forcinfo.com/forum/>

Email : 15m.loire@gmail.com

Téléphone : 06.01.80.53.11